



Menaces de mort téléphonique

Par **vracoum**, le **28/09/2008** à **21:06**

Bonjour,

J'ai déposé plainte contre mon ex-femme pour menaces de mort réitérées par téléphone avec preuve à l'appui, (message sur répondeur), validée par l'officier qui a pris ma plainte.

Que risque mon ex-femme ?

Comment va se passer la suite ?

Merci de me répondre